

2007

# Étudier en France après le baccalauréat

Le guide CampusFrance  
pour les élèves  
des lycées français  
à l'étranger



Signature Graphique - Septembre 2007



# Sommaire

## Choisir la France

- La France, pays d'accueil des élèves des lycées français à l'étranger .....> 3 <<
- L'Agence CampusFrance : de nouvelles missions .....> 4 <<

## Etudier en France

- Les études et les diplômes .....> 5 <<
- Les universités françaises .....> 6 <<
- Les études de droit, de mathématiques, de médecine et d'art.....> 7 et 8 <<
- Les inscriptions dans un établissement d'enseignement supérieur .....> 9 <<
- Les Grandes Ecoles.....> 10 <<
- L'inscription en classes préparatoires aux Grandes Ecoles.....> 11 <<
- Les études en sciences politiques.....> 12 <<

## Venir en France

- La demande de visa pour études .....> 13 <<
- Le financement des études .....> 14 <<
- Le logement .....> 15 <<
- Les assurances obligatoires .....> 15 <<
- Les loisirs .....> 16 <<

## Liens utiles

## Les Espaces CampusFrance dans le monde

# Choisir la France, pays d'accueil des élèves des lycées français à l'étranger

### Un pôle d'innovation scientifique et technologique de premier plan

La France est performante en matière de recherche spatiale, de transports, d'électronique, de télécommunications, de chimie, de biotechnologies et de santé... Les prix Nobel et les médailles Fields obtenus par la France en témoignent et Paris peut s'honorer du titre de première place mathématique du monde.

### Un enseignement supérieur diversifié et performant

L'excellence des diplômes français s'appuie sur un réseau de plus de 3500 établissements d'enseignement supérieur et des centres de recherche de renommée internationale : universités, Ecoles d'ingénieur, Ecoles de commerce et établissements spécialisés dont les Ecoles d'art, de mode, de design, d'architecture, d'études paramédicales... La France, pays d'art et de culture, au premier rang des destinations touristiques du monde, est aussi au troisième rang des pays d'accueil d'étudiants étrangers dans le monde.

### Des droits d'inscription parmi les moins chers du monde

Les droits sont peu élevés dans les établissements publics comme les universités car l'État français prend en charge une part très importante du coût des études des étudiants (entre 5000 et 15000 euros environ par an en moyenne selon la formation). En outre, il n'est fait aucune distinction entre les étudiants étrangers et les étudiants français : mêmes exigences d'accès, mêmes diplômes délivrés et mêmes frais d'inscription pour tous.

### 180 millions de locuteurs français

Présente sur les cinq continents, la langue française est la langue maternelle ou seconde de 182 millions de personnes à travers le monde et est apprise par 82 millions d'autres. Au total, 264 millions de personnes ont le français en partage.

# L'Agence CampusFrance : de nouvelles missions

Dans un contexte international d'économie et d'échanges compétitifs des savoirs et dans un souci de cohérence de moyens, la France s'est dotée en 2007 d'une nouvelle structure opérationnelle, l'Agence CampusFrance. Dédiée à la mobilité internationale, universitaire et scientifique, l'Agence a pour vocation de reprendre les missions exercées par Egide, EduFrance et une partie du CNOUS.

## Les Espaces CampusFrance

Implantés dans 68 pays dans le monde, ils accueillent les étudiants, les aident dans leur choix d'orientation et les accompagnent dans les formalités préalables à leur arrivée en France.

A la rentrée, des Espaces devraient être ouverts dans 11 pays francophones d'Afrique : Algérie, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Sénégal et Tunisie. D'autres sont envisagés dans des pays francophones, anglophones et lusophones. En Europe, de nouveaux Espaces seront créés à Prague, à Budapest, à Bucarest, à Stockholm et à Madrid.

> Carte des Espaces, p. 18 <

## Les réseaux d'inscription en ligne, des outils simples et efficaces

Les réseaux de CampusFrance proposent aux étudiants en Master un outil simple et efficace de candidature en ligne : CampusArt, CampusDroit, CampusEcoGestion, CampusHumanités, CampusIngénierie et CampusMaths.

## Le site [www.campusfrance.org](http://www.campusfrance.org)



Dédié aux étudiants étrangers, le site est accessible dans une quinzaine de langues. Il permet de recueillir toute l'information liée à la préparation d'un séjour d'études en France, du choix de la formation grâce au Grand catalogue (plus de 30 000 formations), à la mise en œuvre du projet.

# Etudier en France Les études et les diplômes

L'enseignement supérieur français est fondé sur une architecture européenne commune : Licence, Master, Doctorat (LMD), qui prend en référence les années ou semestres d'études validés après le baccalauréat.

Les diplômes nationaux délivrés ont la même valeur, quel que soit l'établissement qui les délivre.

|  |   |          |
|--|---|----------|
| + 9 ans  | ◆ Diplôme d'Etat de docteur en Médecine   | DOCTORAT |
| + 8 ans<br>16 semestres  | ◆ Doctorat  |          |
| + 6 ans  | ◆ Diplôme d'Etat de docteur en Chirurgie dentaire<br>◆ Diplôme d'Etat de docteur en Pharmacie                               | MASTER   |
| M1 + M2<br>+ 5 ans<br>10 semestres<br>300 ECTS                                 | ◆ Master de recherche<br>◆ Master professionnel<br>◆ Diplôme d'ingénieur<br>◆ Diplômes des Ecoles de Commerce et de Gestion |          |
| L3<br>+ 3 ans<br>6 semestres<br>180 ECTS                                       | ◆ Licence<br>◆ Licence professionnelle  | LICENCE  |
| L1 + L2<br>+ 2 ans<br>4 semestres  | ◆ Diplôme Universitaire de Technologie (DUT)<br>◆ Brevet de Technicien Supérieur (BTS)                                      |          |
| Fin d'études secondaires + Baccalauréat = Entrée dans l'enseignement supérieur |   |          |

Licence = 6 semestres = 180 ECTS (Baccalauréat + 3 années)

Master = 10 semestres = 300 ECTS (Baccalauréat + 5 années)

Doctorat = 16 semestres (Baccalauréat + 8 années)

## Les crédits ECTS

*European Credit Transfer System* : système européen de transfert de "crédits" académiques capitalisables et transférables en Europe. Les crédits attribués à chaque cours sont une évaluation de la quantité de travail par rapport au volume global de réussite d'une année universitaire.

>>> LIENS UTILES <<<

◆ [http://ec.europa.eu/education/programmes/socrates/ects/index\\_fr.html](http://ec.europa.eu/education/programmes/socrates/ects/index_fr.html)

◆ [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

# Les universités françaises

## 1,4 million d'étudiants engagés dans un cursus universitaire

Les **87 universités publiques** accueillent plus de 90 % des étudiants, de la Sorbonne, fondée à Paris en 1179, au campus high-tech de Nice-Sophia-Antipolis. Elles proposent, dans chaque région de France, une palette de formations qui permettent l'obtention de diplômes nationaux (Licence, Master, Doctorat) en sciences, technologies, lettres, langues, arts, sciences humaines, droit, économie, gestion, santé, sport, etc.

## Une double vocation : l'enseignement et la recherche

A l'université, les chercheurs mènent leurs projets en commun, plus de la moitié d'entre eux étant des universitaires qui se consacrent en même temps à l'enseignement. De cette **liaison essentielle de la recherche à l'enseignement**, naissent les vocations et la formation des chercheurs de demain, nécessaires à notre société et à notre économie.

## Un tiers de doctorants étrangers

**311 Ecoles doctorales** accueillent plus de 70 000 doctorants. Sur plus de 11 000 thèses soutenues par an, 4 000 le sont par des étudiants étrangers. Une thèse sur trois est aujourd'hui soutenue en sciences fondamentales et applications. En 2004, **36 % des doctorants** en sciences fondamentales et applications étaient des **étudiants étrangers**.

## Des filières professionnelles d'excellence :

- ◆ **les formations universitaires d'ingénieur** qui délivrent environ 60 % des titres d'ingénieur ;
- ◆ **les formations de techniciens**, avec les Instituts Universitaires de Technologie (IUT) et les Instituts Universitaires Professionnalisés (IUP) ;
- ◆ **les formations de management**, avec les Instituts d'Administration des Entreprises (IAE) ;
- ◆ **les sciences politiques et l'économie**, avec les Instituts d'Etudes Politiques (IEP) ;
- ◆ **le journalisme et la communication**.

# Les études de droit, de mathématiques, de médecine et d'art

## ❖ Les études de droit ❖

En choisissant de faire des études juridiques en France, l'un des pays fondateurs du système moderne de droit romano-germanique (ou "**Civil Law**"), les étudiants peuvent, pour les uns, découvrir les racines du système en vigueur chez eux et, pour les autres, venus de pays de la "**Common Law**", s'initier à "l'autre" système juridique.

**L'étude du droit en France permet de connaître les lois qui régissent l'Union européenne** (l'Europe des 27), première puissance commerciale du monde.

En **Master 1**, les spécialisations sont : droit privé, droit public, droit des affaires, carrières judiciaires et sciences criminelles, droit social, droit notarial, droit européen, droit international et droit comparé.

Le niveau **Master 2** permet d'approfondir son savoir : accords et propriété industrielle, droit médical, droit de l'urbanisme et de l'environnement, droit des affaires, droit et techniques de communication, droit international et européen.

**La filière Droit permet l'accès aux études de sciences politiques et aux relations internationales.**

## ❖ Les études de mathématiques ❖

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les étrangers venaient à Paris davantage pour sa vie scientifique que pour son rayonnement littéraire. Sur les 44 médailles Fields décernées depuis 1936, 11 l'ont été à des mathématiciens français ou travaillant en France.

**Aujourd'hui les économistes comme les décideurs politiques s'intéressent à la réflexion mathématique** : des équations aux dérivées partielles modélisant les phénomènes en climatologie, la dynamique des populations, l'économie, l'environnement, la finance, la mécanique...

A côté des instituts et des organismes de recherche réputés, les mathématiques vivent dans la quasi-totalité des universités françaises.

>>> LIEN UTILE <<<

fiches filières du catalogue CampusFrance : [www.campusfrance.org](http://www.campusfrance.org)

## ❖ Les études de médecine ❖

Les études de médecine, pharmacie, dentaire, assurées par des universités qui fonctionnent en partenariat avec des centres hospitaliers universitaires (CHU), ont une organisation et des cycles d'études propres. Deux concours ponctuent le cursus : celui de fin de première année qui sert à la sélection, celui de fin de deuxième cycle qui oriente les étudiants vers leur filière professionnelle.

En **médecine**, il faut **9 ans d'études** pour obtenir le diplôme d'Etat de docteur en médecine générale, 10 à 11 ans pour la médecine spécialisée. En **chirurgie dentaire** et en **pharmacie**, le diplôme d'Etat nécessite **6 ans d'études**.

### Modalités d'accès des étrangers aux études de médecine

Aucun accès direct n'est possible en cours de cursus de médecine générale. Un étranger n'ayant pas encore obtenu de diplôme de médecine dans son pays doit, quel que soit son niveau d'études, suivre la 1<sup>ère</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle (PCEM) et passer le concours de fin d'année. S'il réussit ce concours, il intègre alors le niveau qu'il avait atteint dans son pays, après examen de son dossier pour établir le niveau d'équivalence.

#### >>> LIENS UTILES <<<

- ◆ fiche filière "Médecine" du catalogue [www.campusfrance.org](http://www.campusfrance.org)
- ◆ [www.conseil-national.medecin.fr](http://www.conseil-national.medecin.fr)

## ❖ Les études artistiques ❖

- ◆ **Les Ecoles supérieures d'art**, sous tutelle du ministère de la Culture, délivrent un diplôme national en 3 ou 5 ans d'études.
- ◆ **Les Ecoles d'arts appliqués** (Ecole Boule, Ecole Duperré, Ecole Estienne, ENSAAMA) sont sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.
- ◆ **Les Ecoles d'architecture**, qui relèvent du ministère de la Culture, délivrent le diplôme d'architecte DPLG (Diplômé Par Le Gouvernement) ([www.archi.fr/ECOLEES](http://www.archi.fr/ECOLEES)).
- ◆ **Les Ecoles et conservatoires** offrent des formations en musique ([www.cite-musique.fr](http://www.cite-musique.fr)), danse, théâtre ou arts de la scène.
- ◆ **Les universités** forment des spécialistes destinés à analyser les formes d'expression artistique, à gérer les institutions culturelles...

#### >>> LIEN UTILE <<<

[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)

# Les inscriptions dans un établissement d'enseignement supérieur

## Inscription en trois étapes :

- ◆ **obtention de l'attestation d'admission** dans l'établissement supérieur choisi, nécessaire pour obtenir le visa d'entrée sur le territoire français ;
- ◆ **inscription administrative qui valide l'admission**. Conditionnée au paiement des droits d'inscription, elle s'effectue, **à l'arrivée en France**, dans l'établissement d'enseignement ;
- ◆ **inscription pédagogique, gratuite**. Sur convocation, suite à l'inscription administrative, elle finalise l'admission : choix des horaires, modalités d'examens...

## Coût

En France, les établissements peuvent être largement subventionnés par l'Etat. **La qualité de l'enseignement n'est donc pas directement liée au prix de l'inscription**, le coût réel n'étant pas le prix payé par l'étudiant. Les montants des frais de scolarité varient selon les établissements (publics ou privés) et les disciplines.

Les taux annuels du droit de scolarité sont fixés pour 2007-2008 à :

- ◆ 165 euros pour les étudiants en Licence,
- ◆ 215 euros pour les étudiants en Master,
- ◆ 326 euros pour les étudiants en Doctorat,
- ◆ 512 euros pour les étudiants en Ecoles d'ingénieurs.

## Première inscription dans une université française

Les candidats titulaires ou futurs titulaires du baccalauréat français passé à l'étranger doivent déposer leur dossier en utilisant la télé-procédure disponible à l'adresse internet suivante : **[www.dossier-bleu.fr](http://www.dossier-bleu.fr)**. **Ils peuvent procéder à cette opération jusqu'au 12 mars 2008 minuit.**

Les candidats peuvent émettre 3 vœux en université + 1 vœu sur l'académie de rattachement. Les vœux d'universités seront examinés en 3 périodes successives dans l'ordre hiérarchique établi par les candidats. En cas de refus des trois universités demandées, ils bénéficient d'une **garantie d'inscription** dans l'académie du centre de délibération du baccalauréat.

#### >>> LIEN UTILE <<<

[www.education.gouv.fr/prat/formul/11712.htm](http://www.education.gouv.fr/prat/formul/11712.htm)

# Les Grandes Ecoles

Particularité française, **les Grandes Ecoles**, créées parallèlement au système universitaire au début du XIX<sup>e</sup> siècle, se caractérisent par une très large autonomie et un projet pédagogique propre. L'ouverture sur l'international se traduit par un renforcement de l'enseignement des langues et des cultures étrangères et par la multiplication des séjours et stages à l'étranger allant jusqu'à l'inclusion d'une année complète dans le cursus de l'Ecole, voire parfois à des doubles diplômes européens.

**Les Grandes Ecoles délivrent, au terme du cycle d'études, un diplôme de niveau Bac+5 avec le grade de Master reconnu par l'Etat.** Des spécialisations ont été mises en place pour faire suite à ce diplôme : diplôme d'ingénieur de spécialisation, MBA (Master of Business Administration). Quelques-unes recrutent après le baccalauréat, toujours sur concours. Il est aussi possible de les rejoindre à différentes étapes des études universitaires.

**Le schéma classique de l'admission dans les Grandes Ecoles (admission sur concours après 2 années de classes préparatoires pour un cursus de 3 ans) a évolué pour s'adapter aux besoins professionnels modernes.**

## Les Ecoles d'ingénieurs

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le pouvoir central crée ses propres Ecoles pour une nouvelle catégorie de cadres, les ingénieurs. Aujourd'hui, plus de **200 formations délivrent le titre d'ingénieur diplômé** y compris des formations dépendant des universités. Seul un établissement d'enseignement supérieur, habilité par la **Commission des Titres d'Ingénieur (CTI)**, peut délivrer ce diplôme. La notoriété et la considération attachée au titre d'ingénieur diplômé français, qui donne accès à de hautes fonctions, est sans équivalent dans d'autres pays. **Cette reconnaissance nationale garantit une même qualité de diplôme quelle que soit la ville en France où l'on étudie.** L'accord de Bologne place le diplôme d'ingénieur au niveau d'un "Master's degree".

## Les Ecoles de management

Créées un peu plus tardivement, les Ecoles de management, aujourd'hui très nombreuses et de différents niveaux, proposent des filières et des pédagogies adaptées à l'environnement économique et aux modes actuels de management, comprenant des stages et des échanges internationaux.

**71 Ecoles de management sont reconnues par l'Etat.** 7 Ecoles de commerce sont classées parmi les 10 premières en Europe (classement du Financial Times).

>>> LIEN UTILE <<<

[www.cge.asso.fr/cadre\\_ecole.html](http://www.cge.asso.fr/cadre_ecole.html)

# L'inscription en classes préparatoires aux Grandes Ecoles

**Les classes préparatoires** préparent les élèves aux concours d'entrée dans les Grandes Ecoles et les Ecoles d'ingénieurs, en deux ou trois ans. Elles sont accessibles avec un baccalauréat ou un niveau équivalent, après acceptation du dossier par le chef d'établissement. Ces classes, situées dans les lycées, dispensent des formations d'un niveau correspondant au premier cycle de l'enseignement supérieur. Certains établissements disposent d'un internat (lycée François 1<sup>er</sup> à Fontainebleau, Centre international de Valbonne, lycée Saint-Sernin à Toulouse...). Quelques Grandes Ecoles sont accessibles après le baccalauréat, une sélection étant toujours de règle.

## Trois filières

- ◆ **Classes économiques et commerciales** préparant aux concours des Ecoles supérieures de commerce et de gestion et aux Ecoles normales supérieures (ENS) ;
  - ◆ **Classes littéraires** préparant aux concours des Ecoles normales supérieures (ENS), de l'Ecole nationale des chartes, des Ecoles supérieures de commerce et de gestion et des Instituts d'études politiques ;
  - ◆ **Classes scientifiques** préparant aux concours des Ecoles d'ingénieurs, des Ecoles normales supérieures (ENS) et des Ecoles nationales vétérinaires.
- Les élèves qui n'intègrent pas une Grande Ecole peuvent poursuivre leurs études à l'université.

## Peuvent s'inscrire en classes préparatoires :

- ◆ les candidats titulaires du baccalauréat français ou d'un titre admis en équivalence ;
- ◆ les candidats ayant obtenu la dispense de ce diplôme dans les conditions stipulées par la réglementation (article 4 du décret n° 94-1015 du 23-11-1994) ;
- ◆ les candidats titulaires d'un Brevet de technicien supérieur (BTS) ou d'un Diplôme universitaire de technologie (DUT) souhaitant intégrer une classe ATS (technologie industrielle pour technicien supérieur).

L'inscription définitive en classe préparatoire est subordonnée à l'obtention de l'un de ces diplômes, sans toutefois y donner accès de plein droit. **L'admission en classe préparatoire est conditionnée par les résultats scolaires et l'examen de la scolarité en classe de première et de terminale.**

Les inscriptions ont lieu entre le mois de janvier et le mois de mars précédant la rentrée scolaire (le calendrier 2008 sera fixé en octobre 2007).

>>> LIEN UTILE <<<

[www.admission-postbac.org](http://www.admission-postbac.org)

# Les études en sciences politiques

Neuf IEP accueillent les étudiants en sciences politiques à Aix-en-Provence, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Paris, Rennes, Strasbourg et Toulouse.

## Deux cycles de formation

### ◆ 1<sup>er</sup> cycle (1 à 3 ans)

L'étudiant bénéficie d'une formation de base : sciences économiques et sciences sociales, histoire, droit, relations internationales, communication.

### ◆ 2<sup>e</sup> cycle (2 ans)

L'étudiant se spécialise : service public, économie-finances, communication-ressources humaines ou relations internationales.

## Les inscriptions

Le recrutement se fait après le bac, sur concours d'entrée : se renseigner auprès de chaque IEP pour connaître la date du concours. Certains candidats qui ont obtenu la mention "Très bien" au baccalauréat peuvent être dispensés de certaines épreuves. L'entrée directement en 2<sup>e</sup> année, via la procédure d'admission parallèle au niveau Bac + 2 ou + 3, est possible selon les IEP.

## Sciences Po Paris

Situé au cœur du quartier Saint-Germain-des-Prés, Sciences Po Paris dispose également de premiers cycles délocalisés : Dijon (Est-européen), Nancy (Franco-allemand), Poitiers (Ibéro-américain) et Menton (Moyen Orient-Méditerranée).

**Un premier cycle consacré aux relations  
entre l'Europe et l'Asie a ouvert au Havre à la rentrée 2007.**

Depuis sa création en 1872, Sciences Po est ouvert aux influences internationales. Aujourd'hui, le tiers des 6 000 étudiants accueillis chaque année est originaire de 40 pays différents. Le premier cycle se conclut obligatoirement par une année hors de France, soit dans une université, soit en stage dans une entreprise ou une administration publique, ou en alternant les deux expériences.

>>> LIEN UTILE <<<

[www.sciences-po.fr](http://www.sciences-po.fr)

# Venir en France

## La demande de visa pour études

### Le visa de court séjour pour études

Ce visa permet à son détenteur de venir étudier en France pour un séjour ne pouvant excéder trois mois. Les étudiants désirant suivre un enseignement linguistique ou une autre formation de courte durée peuvent solliciter ce visa (non renouvelable) qui dispense son détenteur de titre de séjour sur le territoire.

### Le visa "étudiant-concours"

Ce visa permet à son détenteur de se présenter à un entretien ou à un concours d'entrée dans un établissement d'enseignement supérieur public ou privé. En cas de réussite, l'étudiant peut solliciter, sans retourner dans son pays d'origine, un titre de séjour d'un an renouvelable à la préfecture.

### Le visa de long séjour temporaire pour études

Ce visa permet à son détenteur de suivre une scolarité de trois à six mois dans un établissement d'enseignement supérieur public ou privé. Non renouvelable, il dispense son titulaire de titre de séjour durant ses études en France. Son détenteur ne peut rester au-delà de six mois sur le territoire national.

### Le visa de long séjour pour études

Ce visa est accordé aux étudiants étrangers désirant poursuivre leur scolarité dans un établissement d'enseignement supérieur public ou privé pour une durée supérieure à six mois. Il permet à son détenteur de solliciter, dans les deux mois suivant son arrivée en France, un titre de séjour d'un an renouvelable à la préfecture de son lieu de domicile.

**Renseignements auprès du Consulat ou de l'Ambassade de France du lieu de résidence.**

>>> LIEN UTILE <<<

[www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) Rubrique Espace étudiants

# Le financement des études

## Les bourses

- ◆ **les bourses allouées par le Gouvernement français** dans le cadre des programmes de coopération :
  - ❖ bourses d'excellence AEFE pour les étudiants étrangers ;
  - ❖ bourses de mérite Education nationale pour les étudiants français ;
  - ❖ bourses d'excellence Eiffel pour les meilleurs étudiants étrangers qui souhaitent poursuivre leurs études supérieures en France, au niveau Master, en sciences de l'ingénieur, économie-gestion ou droit-sciences politiques ;
  - ❖ bourses Amerinsa.

**S'adresser au Service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade ou du Consulat général de France du pays.**

Annuaire : [www.expatries.diplomatie.gouv.fr/annuaires/repdipet.asp](http://www.expatries.diplomatie.gouv.fr/annuaires/repdipet.asp)

- ◆ **les bourses distribuées par le gouvernement du pays d'origine** (renseignements auprès du ministère de l'éducation du pays d'origine ou à l'organisme en charge des bourses).
- ◆ **les bourses accordées par des fondations, entreprises, organisations internationales ou des organisations non gouvernementales :**
  - ❖ [www.egide.asso.fr](http://www.egide.asso.fr)  
(Centre français pour l'accueil et les échanges internationaux) ;
  - ❖ [www.cnous.fr](http://www.cnous.fr)  
(Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires).

**D'autres bourses d'études sont allouées par le ministère des Affaires étrangères ([www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)).**

## L'activité professionnelle pendant les études

La carte de séjour temporaire portant la mention "étudiant" donne droit à l'exercice, à titre provisoire, d'une activité professionnelle salariée dans la limite de 60 % de la durée de travail annuelle, sans autorisation administrative préalable.

**nouveau**

>>> LIEN UTILE <<<

[www.afje-paris.org](http://www.afje-paris.org) (Accueil familial des jeunes étrangers)

# Le logement

Dans la plupart des villes universitaires, un bureau d'information ou "guichet" aide les étudiants étrangers dans leurs démarches, notamment pour rechercher un logement.

- ◆ **Les résidences universitaires** proposent des chambres meublées près des campus ou en ville, **en priorité aux étudiants étrangers boursiers du gouvernement français.**  
[www.cnous.fr](http://www.cnous.fr)
- ◆ **Les résidences étudiantes privées** principalement dans les grandes villes.  
[www.adele.org/public/static/residence-service.php](http://www.adele.org/public/static/residence-service.php)
- ◆ **Le logement privé (marché locatif privé), le logement en famille d'accueil (chez l'habitant).**

## Deux types d'aide non cumulables accessibles aux étudiants étrangers :

- ◆ l'Allocation de Logement à caractère Social (ALS),
- ◆ l'Aide Personnalisée au Logement (APL).

>>> LIEN UTILE <<<

renseignements : [www.caf.fr/SimuLog.htm](http://www.caf.fr/SimuLog.htm)

# Les assurances obligatoires

- ◆ **L'assurance maladie** : souscrite dans l'établissement au moment de l'inscription administrative. Les étudiants de moins de 28 ans, inscrits pour plus de 4 mois dans un établissement d'enseignement agréé, **sont automatiquement affiliés à la Sécurité Sociale étudiante.**
- ◆ **L'assurance responsabilité civile** : contractée auprès de compagnies d'assurance privées pour couvrir les dommages causés à un tiers en cas d'accident.
- ◆ **L'assurance multirisque-habitation** : un logement doit obligatoirement être assuré (vol, dégât des eaux, incendie...) auprès de compagnies d'assurance privées.

## Les loisirs

**La France est l'un des pays les moins chers d'Europe** où les étudiants jouissent de conditions de vie favorisées. Des réductions sur les transports et les loisirs (cinéma, sports, bibliothèque, associations étudiantes...) leur permettent de couvrir, avec un budget relativement modeste, leurs besoins essentiels et leurs sorties.

**Une richesse culturelle** : plus de **5 000 salles de cinéma**, quelque **50 000 représentations théâtrales** par an et **7 000 musées** animent la vie quotidienne à Paris et en région.

**Tous les lieux culturels proposent aux étudiants des réductions et des formules d'abonnement.**

Les journaux, avec 9 titres nationaux et plus de 100 régionaux, accompagnent un moment passé dans un café, lieu important de la vie sociale. Quant à l'**actualité littéraire**, de tradition en France, elle est accessible dans les grands magasins spécialisés comme dans les librairies.

**Les activités sportives sont nombreuses** : de l'aïkido à la voile en passant par la natation ou le ski, en fonction des lieux et des saisons.

**De grands événements festifs** : Festival de la bande dessinée d'Angoulême (janvier), Fête de l'Internet (mars), Printemps des Musées (avril), Printemps de Bourges (avril), Fête de la musique (21 juin), Fête du cinéma (juin), Feria de Nîmes (juin), Francofolies à La Rochelle (juillet), Festival d'Avignon (juillet), Jazz à Marciac (juillet), Eurockéennes de Belfort (juillet), Paris Quartiers d'été (juillet-août), Festival Interceltique de Lorient (août), Journées du Patrimoine (septembre)...

## Liens utiles

[www.campusfrance.org](http://www.campusfrance.org)

Le site de CampusFrance pour les étudiants étrangers : information, orientation, candidatures en ligne...

[www.cnous.fr](http://www.cnous.fr)

Le site du CNOUS (Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires) : informations sur les bourses, les résidences et restaurants universitaires.

[www.egide.asso.fr](http://www.egide.asso.fr)

Le site d'Egide : mobilité internationale, bourses, programmes.

[www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)

Le site du ministère des Affaires étrangères : démarches pour venir en France, adresses des consulats, ambassades, alliances françaises, bourses.

[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

Le site du ministère de l'Éducation nationale : le système éducatif en France, les établissements, les enseignements.

[www.enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr)

Le site du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : actualité de l'enseignement supérieur et de la recherche.

[www.nouvelleuniversite.gouv.fr](http://www.nouvelleuniversite.gouv.fr)

Le nouveau site ouvert par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : la réforme de l'université en France.

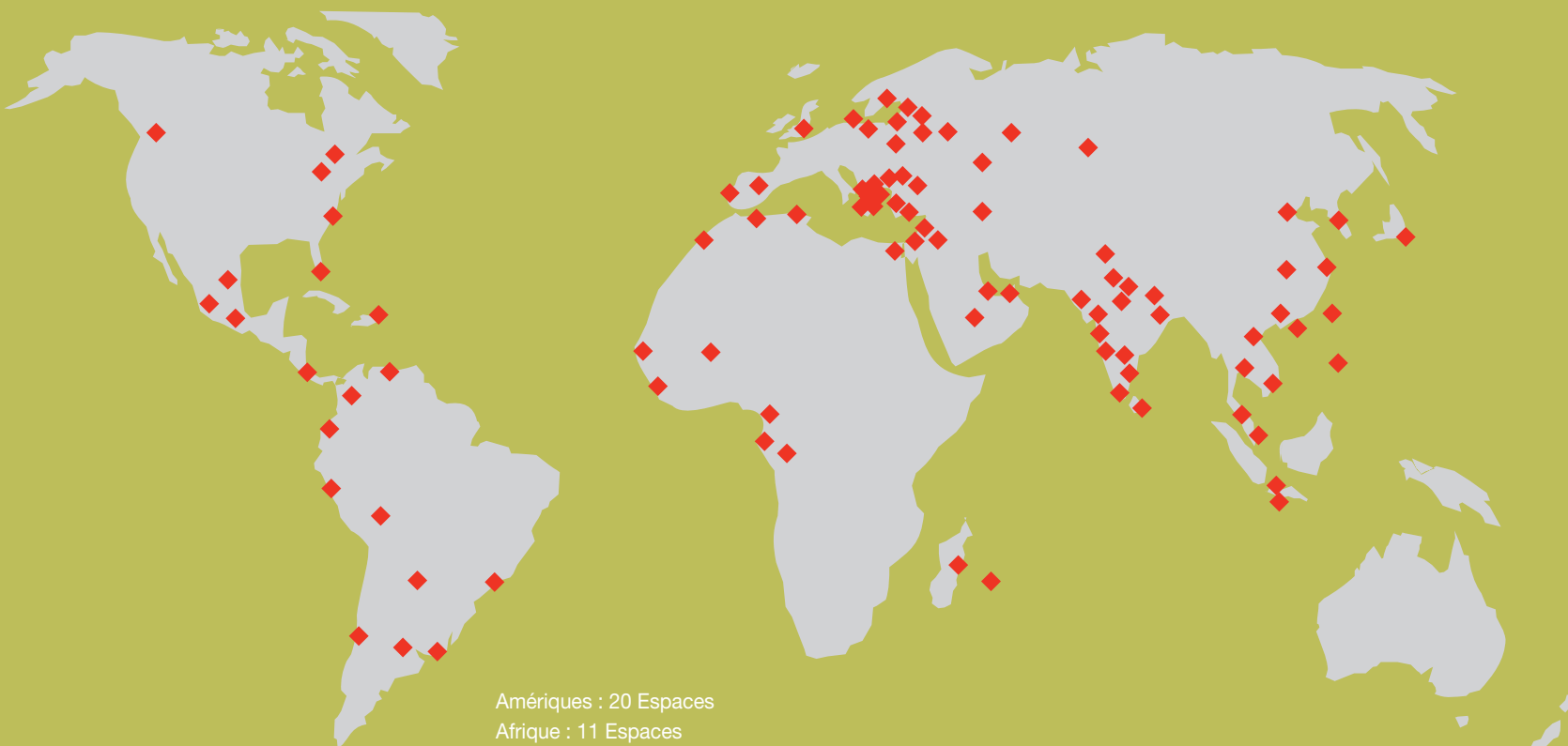
[www.aefe.diplomatie.fr](http://www.aefe.diplomatie.fr)

Le site de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

# Carte des Espaces CampusFrance

**Les Espaces CampusFrance, un guichet unique au service de l'étudiant étranger**

La centaine d'Espaces CampusFrance, implantés dans le monde entier (68 pays), ont pour principale mission de coordonner toutes les réponses à apporter aux étudiants étrangers qui s'intéressent à l'offre de formation française, de la simple recherche d'information jusqu'à la pré-inscription universitaire.



Amériques : 20 Espaces  
Afrique : 11 Espaces  
Asie : 31 Espaces  
Europe : 27 Espaces  
Moyen Orient : 7 Espaces

Liste complète des Espaces :  
[www.campusfrance.org](http://www.campusfrance.org)